

*Association Professionnelle des Etablissements
de Crédit du Cameroun*

**1ère REUNION DE CONCERTATION ENTRE
LE SECTEUR PRIVE (GICAM) ET LA
PROFESSION BANCAIRE ET FINANCIERE
DU CAMEROUN**

**THEME :
Comprendre la nouvelle
"REGLEMENTATION DES CHANGES
DANS LA CEMAC"**

DISCOURS D'OUVERTURE

**Par Monsieur ALPHONSE NAFACK,
Président de l'APECCAM
Administrateur Directeur Général Afriland First Bank**

**Douala, le 04 avril 2019
(Salle de Conférence du GICAM)**

Excellence Monsieur le Ministre des Finances (ou son représentant) ;

Monsieur le Vice-Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;

Monsieur le Président du GICAM ;

Monsieur le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux ;

Distingués Invités ;

Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole ce jour, en ma qualité de Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (**APECCAM**) à l'occasion de la concertation initiée avec le secteur privé pour la vulgarisation de **LA NOUVELLE REGLEMENTATION DES CHANGES**.

Qu'il me soit tout d'abord permis de rendre un vibrant hommage à nos partenaires sans qui, l'organisation de cette rencontre n'aurait pas été rendue possible :

- **L'Autorité Monétaire** pour l'onction tutélaire des travaux ;
- **L'Autorité de Régulation** pour l'accompagnement institutionnelle ;
- Et le **Patronat** pour l'excellence de la collaboration.

Je voudrais ensuite exprimer toute ma gratitude aux patrons de notre système productif qui ont consenti de sacrifier à leurs engagements pour être présents à cette rencontre.

Enfin, je formule le souhait qu'au terme des échanges que j'espère fructueux, la profession bancaire rassure le secteur privé, et s'efforce d'enclencher la dynamique vectorielle nécessaire pour accélérer le rythme d'une croissance durable et solidaire.

Cette concertation multi-acteurs vise d'une part, à approfondir et affermir les relations d'affaires entre la profession bancaire et le secteur privé, et d'autre part à renforcer le climat de confiance entre la BEAC, les banques et les clients. Cette synergie est indispensable pour accompagner le développement de notre économie, confrontée à des chocs externes qui ont fragilisé sa stabilité.

Dans son mot introductif, le Président du GICAM a bien restitué la perception actuelle de la Communauté des Affaires sur la problématique du change, à savoir les transferts et les négociations de devises.

Ainsi, nos échanges de ce jour auront pour principal centre d'intérêt la nouvelle réglementation de changes adoptée par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale au cours de sa session ordinaire du 21 décembre 2018, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019, bien que les agents économiques et les intermédiaires agréés disposent d'un délai de six mois à partir de sa date d'entrée en vigueur pour se mettre en conformité avec ses dispositions.

Mon propos consistera dans un premier temps à planter le décor du contexte qui a entraîné cette réforme, je relèverai ensuite succinctement les principaux faits saillants du texte avant de vous inviter enfin à vous l'approprier afin que nous fassions progresser nos activités respectives.

S'agissant du contexte, nous pouvons dire sans nous tromper que le fait déclencheur est le Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale sur la Situation Economique et Monétaire dans la zone CEMAC qui s'est tenu à Yaoundé le 23 décembre 2016.

En effet, ayant fait le constat des risques pesant sur la stabilité extérieure de la monnaie commune (dû à des facteurs aussi bien endogènes (dérapages

budgétaires) qu'exogènes (chute brutale des prix du baril de pétrole brut et resserrement brutal par la Reserve Fédérale Américaine de sa Politique Monétaire), les Chefs d'Etats ont instruit la Banque Centrale de resserrer également la Politique Monétaire et de reconstituer les avoirs extérieurs en devises, alors anormalement bas.

Il est ce fait revenu à cette dernière de mettre en œuvre des mesures pour :

- Renforcer la résilience des économies de la sous-région,
- Favoriser la bancarisation;
- Promouvoir les crédits à l'économie ;
- Et surtout assurer le rapatriement des recettes d'exportation.

Ces mesures se sont traduites concrètement par :

- **Le relèvement du taux directeur de la banque centrale ;**
- **La suppression des avances statutaires aux Etats membres ;**
- **La restriction du refinancement bancaire avec des titres d'Etat en garantie ;**
- **La modernisation du dispositif de gestion des liquidités ;**
- **Le renforcement de la supervision bancaire.**

**Excellence Monsieur le Ministre des Finances, Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

La mise en œuvre de toutes ces diligences pour le redressement de l'économie et la reconstitution des réserves de change dans la zone ont, comme vous pouvez bien vous en douter, eu un impact considérable sur le traitement des opérations.

Elle a nécessité au niveau des Banques, des réajustements en interne pour s'accommoder aux nouvelles exigences de la Banque Centrale. Le corollaire de ces actions a été l'imbroglia ambient qui a caractérisé la relation clients -

banques - BEAC. Tout ceci, matérialisé à travers l'incrimination accrue des banques commerciales, taxées de goulot d'étranglement des dysfonctionnements observées dans le traitement des ordres de transferts internationaux.

Face à ces difficultés, l'APECCAM s'est rapprochée de la Banque Centrale en vue de trouver des solutions palliatives pour satisfaire les clients.

Il a ainsi été créé par le Gouverneur de la BEAC dès janvier 2019, un Comité AD-HOC de suivi, sous son autorité, pour accompagner les banques dans le traitement des ordres des clients, et ce dans l'attente de l'adoption du nouveau Règlement.

Fort heureusement, cette situation commence à se résorber et des signes d'espoirs pointent à l'horizon. Des mécanismes plus diligents de traitement des opérations du commerce extérieur sont implémentés au niveau de la banque centrale, et les banques commerciales adaptent progressivement leurs dispositifs pour pourvoir aux attentes de la clientèle.

La Réforme proprement dite est constituée par Le Règlement (déjà adopté) ainsi que de 15 instructions pour son application (en cours d'adoption) pour lesquels la COBAC a convié la profession à une relecture à Libreville à la fin du mois de février dernier.

Elle met en lumière et définit le rôle des trois acteurs dans sa mise en oeuvre que sont les clients (le Donneur d'ordre), l'Etablissement de Crédit ou de Micro finance (l'Intermédiaire agréé) et la Banque Centrale (l'Exécuteur final).

En quoi consiste-t-elle ?

Sans rentrer dans les détails je dirai simplement que les demandes des clients seront traitées avec plus de célérité (dès lors que le dossier est complet), et

que la Banque Centrale exercera désormais un contrôle effectif et rapproché des opérations de changes et de transferts. Par ailleurs les sanctions ne visent plus exclusivement les intermédiaires agréés mais aussi les clients.

En somme, la rencontre de ce jour devra permettre de nous imprégner des nouvelles dispositions de cette réglementation afin de clarifier les rôles et attentes des acteurs. Les Etablissements de Crédits et de Micro finances ici présents qui se sont avantageusement imprégnés de cette loi pourront répondre aux interrogations que vous les clients légitimement vous posez sur la réforme.

Les représentants du Régulateur ainsi que ceux de l'Autorité Monétaire, qui sont également présents ont largement participé à cette réforme et sont aussi à la disposition du public pour apporter des précisions à toutes inquiétudes légitimes.

Pour autant qu'elle soit fondamentale, cette nouvelle réglementation de changes ne pourra avoir d'effets positifs pour nos économies qu'avec la forte implication de tous.

Surtout, j'insisterai sur la nécessaire complémentarité devant guider nos actions, consistant pour les clients à remettre aux intermédiaires agréés des dossiers complets pour un traitement rapide, et pour la Banque Centrale de soutenir ces mêmes intermédiaires en leur permettant de respecter les dispositions relatives aux délais.

**Excellence Monsieur le Ministre des Finances, Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Conscient du rôle prépondérant que jouent le secteur privé et le système bancaire pour le développement de l'économie, l'APECCAM ne ménagera aucun effort pour accompagner les pouvoirs publics, l'autorité de régulation, les

clients dans cette quête de reconstitution de nos réserves extérieures. D'ores et déjà, et par ma voix, les banques commerciales s'engagent au respect scrupuleux des dispositions de **LA NOUVELLE REGLEMENTATION DES CHANGES.**

Tout en vous souhaitant des échanges constructifs et cordiaux,
Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Le Président de l'APECCAM

Alphonse NAFACK